



**B.O.R**

**2022**

**8 MAI**

**BREIZH Océan Race**

# **RÈGLEMENT DE COURSE**

**1<sup>ère</sup> édition**

**8 mai 2022**

## 1. ORGANISATION

1. La Breizh Ocean Race est une course internationale OCEAN-RACING organisée par l'association ESTRAN Ploudalmezeau , affiliée à la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaies. Et en partenariat avec le Canoë Kayak Club Brestois, affiliée à la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaies.
2. En cas de force majeure la course peut être reportée ou annulée.
3. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.
4. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

## 2. RÈGLES APPLICABLES

1. Le règlement sportif OCEAN-RACING de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.
2. Les règles de participation fixées par les règles particulières de chaque activité de la FFCK.
3. Le règlement de la Breizh Ocean Race 2022.
4. Les règlements locaux et arrêtés municipaux.

## 3. RESPONSABILITES

1. La décision de participer à la Breizh Ocean Race, relève de la responsabilité des concurrents. Les concurrents participent à la Breizh Ocean Race entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la compétition, aussi bien avant, pendant, qu'après les courses.

## 4. CONDITIONS D'ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS

1. La Breizh Ocean Race est une compétition ouverte aux embarcations: kayak monoplace, kayak biplace, OC1, OC2 et V6 dont les catégories acceptées à concourir: FEMME, HOMME et MIXTE. Un format relais est mis en place pour les catégories kayak mono place et OC mono place. Les équipages mixtes seront classés dans la catégorie HOMME. La B.O.R est ouverte à partir de la catégorie junior.
2. Le nombre d'embarcation participantes à la compétition est **limité à 150**. Au-delà de cette limite, une liste d'attente pourra être mise en place.
3. Une procédure d'inscription est mise en place à compter du 08/01/2022 et sera fermée le 25/04/2022. Cette procédure électronique est accessible à partir du site internet de la Breizh Ocean Race: [breizhoceanrace.fr](http://breizhoceanrace.fr)
4. Les concurrents français doivent posséder :
  - Une licence de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie en cours de validité : « Carte FFCK annuelle, option compétition ».
5. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFCK doivent présenter :
  - Une attestation de leur fédération nationale certifiant la prise de licence, le certificat médical, la couverture d'assurance en responsabilité civile.
6. Cas des concurrents mineurs
  - Les concurrents mineurs (catégorie junior) devront présenter une autorisation parentale les autorisant à participer à la Breizh Ocean Race ;

## 5. PROGRAMME ET OBLIGATIONS DE

Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

Samedi 7 mai 2022	Remise des dossards de la B.O.R vers 19h00 Briefing des concurrents vers 19h30
Dimanche 8 mai 2022	Départ possible de la B.O.R vers 8h30 Récompenses et pot vers 14h30

La présence des concurrents et concurrentes est obligatoire.

## 6. EQUIPEMENTS DE SECURITE ET CONTROLE

Les embarcations et les équipements seront obligatoirement contrôlés, de façon inopiné, avant le départ afin de vérifier leur conformité au regard du règlement Océan Racing de la FFCK. Ces contrôles, effectués sous la responsabilité du commissaire de course. Des contrôles inopinés pourront être réalisés sur chacune des embarcations à l'arrivée de chaque étape.

Les équipements de sécurité obligatoire:

- pour le pagayeur: le gilet d'aide à la flottabilité,
- l'embarcation: la flottabilité de l'embarcation et le système de préhension des embarcations..

En cas de non satisfaction à ce contrôle, le commissaire de course:

- interdit le départ du compétiteur si le contrôle a lieu avant le départ pour la phase de course concernée,
- peut disqualifier le compétiteur si le contrôle a lieu après l'arrivée pour le phase de course concernée.

Chaque compétiteur doit être équipé:

- d'une jupe en embarcation pontée,
- d'un leash reliant l'embarcation sit on top au compétiteur (pour les biplaces, un seul leash est obligatoire),
- un équipement adapté (vêtement, ravitaillement, protection des pieds) aux conditions de course (température de l'eau et de l'air, conditions météorologiques et de navigation),
- un moyen d'orientation et de repérage est conseillé,
- un moyen de signalisation (téléphone ou VHF) est obligatoire.

## 7. LES EMBARCATIONS

Les embarcations autorisées à participer à la Breizh Ocean Race sont les kayaks et les pirogues.

les embarcations doivent être conforme avec le texte de réglementation "division 240" dans sa version la plus récente. Le propriétaire de l'embarcation est responsable du contrôle de son état.

Les kayaks sont:

- des surfskis sit-on-top

Les pirogues sont:

- des outriggers canoë, munis d'un safran et sit-on-top,
- des pirogues V6 sont munies d'un bout de remorquage flottant, d'un diamètre supérieur ou égal à 10 mm, d'une longueur au moins égal à 20 m, en position opérationnelle.

**1. Catégorie kayak et OC monoplace**

Le concurrent ou la concurrente s'engage pour les deux étapes de la Breizh Ocean Race. La participation à la deuxième étape de la Breizh Ocean Race est conditionnée à une barrière de temps (le concurrent(e) doit finir la première étape dans le temps du premier de sa catégorie + 30 %).

**1. Catégorie kayak et OC monoplace en relais**

L'équipe (homme ou femme) s'engage pour les deux étapes de la Breizh Ocean Race. La participation et le relais pour la deuxième étape de la Breizh Ocean Race est conditionnée à une barrière de temps (l'équipe doit finir la première étape dans le temps du premier de sa catégorie + 30%).

**2. Catégorie K2 et OC2**

L'équipage (homme, femme ou mixte) s'engage pour les deux étapes de la Breizh Ocean Race. La participation à la deuxième étape de la Breizh Ocean Race est conditionnée à une barrière de temps (l'équipage doit finir la première étape dans le temps du premier de sa catégorie + 30 %). Tout prêt entre clubs devra être autorisé, par écrit, par le club « prêteur ».

**3. Catégorie équipage V6**

L'équipage (homme, femme ou mixte) s'engage pour les deux étapes de la Breizh Ocean Race. La participation à la deuxième étape de la Breizh Ocean Race est conditionnée à une barrière de temps (l'équipage doit finir la première étape dans le temps du premier de sa catégorie + 30 %). Pour la deuxième étape, l'équipage pourra changer 3 rameurs ou rameuses Tout prêt entre clubs devra être autorisé, par écrit, par le club « prêteur ».

**9. PARCOURS****1. Zone de course**

La zone de course est définie par l'organisateur. Cette zone délimite le secteur maritime autorisé pour la manifestation. Les concurrents doivent obligatoirement respecter cette zone.

**2. Parcours**

Le parcours est réversible entre Ploudalmézeau et Plougonvelin.

Un porte de contrôle, avec un arrêt temporaire pour les concurrents et concurrentes, se fera sur le site de Lanildut.

**3. Départ**

Les modalités de départ seront précisées lors du briefing général.

**4. Arrivée**

Le chronomètre sera arrêté sur la plage lorsqu'un des membres de l'équipage aura franchi la ligne d'arrivée matérialisée entre deux drapeaux. Les modalités d'arrivée seront précisées lors du briefing général.

**5. Porte de contrôle**

Cette porte doit être franchies dans un temps maximum correspondant à 30 % de plus que le temps du premier de la catégorie ayant franchi la porte.

## 10. RAVITAILLEMENT

1. Le ravitaillement sera autorisé à la fin de la première étape sur le site de Lanildut

## 11. RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. Les concurrents ou un représentant d'un équipage doivent émerger.
2. Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en difficulté, sous peine de pénalité (cette action pourra éventuellement être prise en compte dans les résultats, sous forme de compensation en temps). L'appel à l'aide se fait, soit par des coups de sifflet répétés, soit par l'agitation alternative de la pagaie.
3. Tout compétiteur refusant de respecter les décisions de la direction de course, s'expose à une disqualification et une exclusion de la Breizh Ocean Race.
4. La direction de course peut décider à tout moment, d'annuler, de reporter ou de modifier la course, si les conditions météorologiques l'imposent.

## 12. AIDE EXTÉRIEURE

1. **Intervention extérieure**  
Toute aide extérieure (coaching, orientation...) non autorisée par l'organisateur est interdite pendant les étapes.  
Les bateaux extérieurs ne doivent pas gêner ou avantager (trajectoire, vagues, etc.) les compétiteurs en course.
2. **Dessalage**  
En cas de dessalage d'une embarcation en course, un compétiteur peut se faire aider par un autre compétiteur et poursuivre sa course. Il n'est disqualifié que s'il utilise les moyens de sécurité mis en place par l'organisation de la course ou l'aide d'un autre bateau extérieur à l'organisation de la manifestation.

## 13. PÉNALITÉS ET RECLAMATIONS

1. **Pénalités**
  1. Toute infraction au présent règlement pourra entraîner une pénalité sur le classement, d'une minute jusqu'à la disqualification, du ou des concurrents concernés.
  2. En cas de départ prématuré, une pénalité de 5 minutes sera ajoutée au temps de course de l'étape concernée.
2. **Réclamations**
  1. Le concurrents (déclaré sur le formulaire d'inscription) est le seul interlocuteur vis à vis du comité de course ou de l'organisation.
  2. Les réclamations doivent être formulées par écrit et déposées auprès d'un membre de la direction de course au moment de l'arrivée.
  3. Une réclamation qui concerne un incident survenu pendant la course doit être déposée au plus tard quinze (15) minutes après l'arrivée du dernier équipage.

## 14. CLASSEMENTS, RÉCOMPENSES, TROPHÉES

1. Le classement final correspondra au cumul des temps des deux étapes. Il sera établi des classements pour les catégories K1 H et D, OC1 H et D, K1 H et K1 D relais, K2 H et D, OC2 H et D, OC2 D, V6 H et D. Les équipages mixtes seront classés en catégorie homme
2. Une récompense sera remise au vainqueur par catégorie (si un minimum de 5 bateaux dans la catégorie).
3. Un trophée sera remis au meilleur temps scratch.

## 15. LES OFFICIELS

### 1. Le commissaire de course

- Faire respecter le présent règlement ;
- Contrôler embarcations et les équipements ;
- Approuver les parcours de la compétition ; Valider les arrivées ;
- Confirmer le classement de la Breizh Ocean Race.

## 2. Le comité de compétition

Le comité instruit les réclamations. Il se compose du commissaire de course, d'un représentant de l'organisateur, d'un représentant des compétiteurs. Les parties concernées par l'incident seront convoquées ensemble. L'instruction, présidée par le commissaire de course établira les faits, la conclusion et la décision du comité de compétition. Ce comité entendra individuellement chacune des parties en présence puis conjointement pour obtenir les explications nécessaires et pour rendre son verdict. Il pourra faire appel à d'autres compétiteurs pour témoigner si nécessaire.

## 16. SPONSORS

Les concurrents engagés pour la Breizh Ocean Race doivent accepter toutes les conditions de sponsoring demandées par l'organisateur de la course selon le descriptif suivant :

Les marques concurrentes aux sponsors officiels sont autorisées, mais une réduction de tailles des macarons sera imposée par l'organisateur en accord avec les sponsors.

## 17. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Durant cette compétition, il est demandé aux concurrents de respecter la mer et l'environnement.

## 18. ESPRIT SPORTIF

Aucun concurrent ou accompagnateur ne doit avoir de paroles déplacées ou de gestes antisportifs envers un autre équipage ni envers les organisateurs.

Le comité de compétition peut disqualifier un concurrent qui se conduit incorrectement ou qui par sa conduite ou son discours, montre du mépris à l'égard des officiels, des concurrents ou des spectateurs.

## 19. DROIT A L'IMAGE

Le propriétaire ou l'équipage de l'embarcation, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive).